

DELIBERATION CAC043-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 16 novembre 2021

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du mardi 28 septembre 2021

Le conseil académique réuni le 23 novembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 49 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services,

Pour le président et par

délégation

Signé le 25 novembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 novembre 2021:

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
28 septembre 2021

*Soumis au vote du Conseil académique
du 23 novembre 2021*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans l'amphithéâtre Sienne de la Faculté de droit, économie gestion à 15h, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
BARBE Valérie	Présente
BARICHARD Vincent	Excusé, a donné procuration à Madame PERCHEPIED
BATY Benoît	Absent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BLANCHARD Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
BLIN Camille	Excusée, a donné procuration à Madame BROCHARD
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Excusée, a donné procuration à Monsieur COADOU
BRÉARD Dimitri	Absent
BROCHARD Joy	Présente puis excusée à 17h10
CAMUS Sandra	Présente puis excusée à 15h30
CANEVET David	Excusé, a donné procuration à Madame PERCHEPIED
CHUREAU Véronique	Présente puis excusée à 17h
CLERE Nicolas	Excusé, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
COADOU Franck	Présent puis excusé à 17h
COEFFE Vincent	Présent
DAUCÉ Bruno	Excusé, a donné procuration à Monsieur GRATTON
DELALEU Frédéric	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
DENECHERE Yves	Présent
EL BICHR M'Barka	Absente
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
FARTSI Ida	Présente
FAYET Bastien	Absent
FOUCHER Fabrice	Excusé, a donné procuration à Monsieur PELTIER

FRANZONE Sebastian	Excusé
GEINDREAU Quentin	Absent
GRATTON Emmanuel	Présent
GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
JOLY Léo	Absent
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Madame MOJTAHID
LAGARCE Frédéric	Présent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame LE NAN
LANDÈS Claudine	Présente
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Excusée
LOURTIS Valentin	Absent
MAKHLOUTAH Aline	Absente
MALLEGOL Patricia	Présente puis excusée à 17h25
MANN Etienne	Excusé, a donné procuration à Madame LANDES
MARCHAND Célestin	Excusé, a donné procuration à Madame BROCHARD
MARTINEZ Carmen	Excusée, a donné procuration à Monsieur LAGARCE
MATHIEU Elisabeth	Présente
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
NAUDIN Carole	Absente
NEBBULA Constance	Excusée, a donné procuration à Madame PANTIN-SOHIER
OGER_ _ JUBEAU Augustin	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente puis excusée à 16h30
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur DENECHERE
PELTIER Didier	Présent
PERCHEPIED Laure	Présente
PICHON Mathieu	Absent
PIRAUX Arthur	Présent
POINT Laëtitia	Absente
PROUST Manon	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Monsieur ALLAIN

RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, a donné procuration à Madame PANTIN-SOHIER
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée, a donné procuration à Monsieur ALLAIN
ROY Pierre-Marie	Excusé, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
RULENCE David	Présent puis excusé à 17h10
SÉJOURNÉ Bruno	Absent
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
TESSIER Axel	Absent
TOFFOLI Hugo	Absent
TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Absent
YVARD Jean-Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur DENECHERE, puis présent à 16h30

Membre invité à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

Membres invités par le Président :

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

DELABAERE Éric, Vice-Président Politique Ressources Humaines et Dialogue Social

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1 Présentation du CPER	1
2. Approbation des procès-verbaux du CAC	4
2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 19 mai 2021	4
2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 14 juin 2021	4
3. Ressources Humaines.....	5
3.1 Stratégie d'établissement – Chaire de professeur junior	5
3.2 Campagne d'emploi 2022 - Personnels enseignants du 2nd degré titulaires	9
4. Affaires générales et statutaires.....	11
4.1 Création du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (UA-Culture)	11
4.2 Elections à venir par les membres du Conseil académique.....	12
5. Enseignement et vie universitaire	12
5.2 Retour des observations sur les rapports d'auto-évaluation Champs de formation et Masters	13
5.2 Présentation politique et stratégique de l'offre de formation : texte spécifique 2nd cycle	14
5.3 Architecture globale de l'offre de formation de second cycle	15
5.4 Nouvelle offre de formation du second cycle	15
5.4 a Nouvelle offre de formation du second cycle : Faculté de droit économie gestion .	15
5.4 b Nouvelle offre de formation du second cycle : UFR ESTHUA, Tourisme et Culture	15
5.4 c Nouvelle offre de formation du second cycle : IAE Angers.....	15
5.4 d Nouvelle offre de formation du second cycle : Faculté des lettres, langues et sciences humaines.....	16
5.4 e Nouvelle offre de formation du second cycle : Polytech Angers.....	16
5.4 f Nouvelle offre de formation du second et troisième cycle : Faculté de santé	16
5.4 g Nouvelle offre de formation du second cycle : Faculté des sciences.....	16
5.4 h Nouvelle offre de formation du second cycle : ESA – Ecole supérieure d'agriculture	16
5.4 i Nouvelle offre de formation du second cycle : Facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers)	16
ANNEXE : diaporama de la séance du 28 Septembre 2021.....	17

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 15h00 en l'amphithéâtre Sienna de la Faculté de droit, d'économie et de gestion.
À l'ouverture de la séance du 28 septembre 2021, 59 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 29 membres présents et 30 procurations).

1. Informations

1.1 Présentation du CPER

Monsieur ROBLÉDO explique que le CPER n'est pas encore signé. Il devrait l'être en fin d'année 2021.

Il souhaite néanmoins présenter les projets transmis par l'Université. Les premiers arbitrages ont déjà été communiqués. Traditionnellement, ces premiers arbitrages évoluent peu.
Le CPER est constitué de 3 volets principaux : le volet équipement recherche, le volet immobilier et le volet numérique.

Monsieur SIMONEAU présente la partie équipement recherche (*cf. diaporama de séance en annexe*). Il précise que même si le CPER n'est pas encore signé, il est prévu de monter certaines opérations avant la fin 2021. L'Etat a déjà budgétisé certains montants au titre de la participation au CPER pour 2021.

Plusieurs fiches projets avaient été transmises en 2019. Les arbitrages ont été effectués.

L'Université d'Angers a transmis 6 projets.

La fiche projet LUMOMAT a fait l'objet de remaniements pour donner suite au souhait du Ministère qu'elle soit regroupée avec une fiche « matériaux » des collègues du Mans (fiche ALMAT).

Les montants indiqués dans le tableau concernent la partie angevine. La demande s'élevait à 2,3 millions d'euros. Après arbitrage, la somme dont il serait possible de disposer pour les différents équipements est de 1,7 millions d'euros.

Concernant le pôle Végétal et environnement, une fiche « ImaxVeg » a été transmise en lien avec des équipements dans l'objectif de faire monter en puissance la plateforme PHENOTIC. L'arbitrage prend en compte l'intégralité de la somme demandée, soit 2,5 millions d'euros.

Le pôle santé a transmis 3 fiches. « ImaxHealth » concerne des équipements d'imagerie d'utilisation en santé.

Le montant demandé s'élevait à 2,3 millions d'euros mais le montant arbitré s'élève à 1,7 millions d'euros.

La fiche CARNANOMED concerne les nano médecines. Elle se rapporte aux activités qui sont principalement développées au sein de l'unité MINT. L'arbitrage prévoit une subvention à hauteur de 650 000 euros, ce qui correspond au montant demandé.

La troisième fiche déposée, « PEPS3 », concernait plutôt les aménagements de locaux de façon à pouvoir améliorer certains espaces avec un niveau de confinement 3. Ce projet n'a pas été retenu. Les premiers pré-arbitrages n'étaient pas favorables. Le projet ne répond pas strictement aux critères d'une fiche équipement. Les arbitrages concernant ce type d'aménagement de confinement 3 doivent par ailleurs concerner les structures régionales et non pas les structures locales.

La fiche « Phimo » correspond au résultat d'un travail commun entre les collègues de santé et du végétal. Cette fiche porte sur les technologies Omic, avec un ensemble d'équipements pour constituer 2 plateformes partagées, sur l'épigénétique et sur la métabolomique. Dans la fiche initiale, le montant s'élevait à plus de 3 millions d'euros. L'arbitrage était plutôt défavorable début 2020. Des négociations ont été entamées avec les financeurs de façon à pouvoir redéposer cette fiche de façon plus resserrée sur une seule des 2 plateformes envisagées au départ. La demande s'est finalement élevée à 1,4 millions d'euros. Le montant accordé s'élève quant à lui à 2 millions d'euros. Il tient probablement compte en partie de la première demande.

L'ensemble de ces projets ont été portés par l'Université d'Angers.

L'Université d'Angers émerge à d'autres projets, en étant partenaire, et non pas porteur (diapositive 4).

La fiche projet « GLICID » concerne le pôle Maths-Stic et Santé. Il s'agit essentiellement d'équipements dans le numérique. Ces équipements sont destinés à un centre de calcul régional qui fait partie des opérations du CPER. Ce qui est présenté ici concerne le volet équipement du centre de calcul. Un volet immobilier est également prévu, pour un Data Center régional, avec un volet réseau. Si l'objectif est de faire un centre de calcul régional qui sera situé à Nantes, il est nécessaire que les collègues d'Angers, du Mans, et des autres agglomérations, puissent profiter pleinement de la puissance de calcul et de stockage prévue à Nantes. Il est nécessaire de disposer de réseaux bien dimensionnés. Le montant équipement demandé s'est élevé à 6 millions d'euros. L'arbitrage régional est également de 6 millions d'euros. Il est mentionné le montant des équipements qui seront plutôt utilisés par le site Angevin, soit 1,8 millions d'euros. Les équipements ont vocation à être tous regroupés dans un seul centre de calcul à terme.

Le pôle Maths-Stic était également concerné par un projet déposé par l'ENSAM, dans lequel était impliqué un collègue du LARIS de l'Université d'Angers. Le projet proposait différents équipements dans le cadre d'une thématique concernant le pronostic de systèmes complexes. L'arbitrage a été défavorable sur cette demande d'équipement.

Concernant le pôle Sciences Humaines et Sociales, une fiche régionale était portée essentiellement par la MSH régionale. Le projet s'appelle « DATALAB ». Il devait venir en complément des 3 User Lab qui ont été installés au Mans, à Nantes et à Angers avec des équipements. Des moyens en ressources humaines étaient également demandés pour soutenir ces User Lab. Le montant initial de la fiche s'est élevé à 2,230 millions d'euros. L'arbitrage est seulement de 540 000 euros. Seule la partie équipement a été éligible à ce CPER, et non pas la partie soutien en ressources humaines. Néanmoins, la Région a décidé de combler partiellement l'aspect ressources humaines par le biais d'une convention spécifique avec la MSH portant essentiellement sur le volet fonctionnement et donc sur des moyens en ressources humaines.

Concernant le volet innovation, ce volet est en général réservé aux centres techniques. Une fiche projet a néanmoins été proposée dans ce CPER innovation, au niveau régional. Il s'agit du projet « Fil'Innov ». Ce projet est déjà existant et financé par la Région. La demande correspond au financement d'ingénieurs filières. Le souhait était de pouvoir continuer cette opération et de renouveler les pools d'ingénieurs filières sur les différents sites. L'arbitrage du CPER régional est d'environ 6 millions d'euros, dont près de 2 millions pour le dispositif prévu à Angers.

Une autre fiche projet a été déposée concernant Cap Europe. Il s'agissait d'une opération pour continuer à financer la cellule Europe. L'opération sera financée mais pas par l'intermédiaire du CPER, elle sera financée essentiellement par le FEDER.

Monsieur ROBLÉDO explique que la 2ème phase de dialogue stratégique de gestion (DSG2) qui se tient avec le Ministère concerne plutôt des projets portés par l'établissement. Il a été possible de faire remonter des projets liés à l'activité recherche avec une fiche d'équipement scientifique.

Monsieur SIMONEAU explique que les arbitrages mentionnés n'étaient pas encore connus. L'Université avait, de façon officieuse, connaissance que certains équipements ne seraient pas pris en compte dans les fiches transmises au CPER. Or, certains équipements paraissent stratégiques. L'objectif a été de faire une demande spécifique dans le cadre du DGS2 sur les équipements qui ne pouvaient pas entrer dans le CPER. Cela concerne essentiellement des équipements de type omique, génomique ou post-génomique, liés aux activités du pôle santé et du pôle végétal. La demande a été arbitrée à hauteur de 190 000 euros. Les équipements sont essentiellement liés à l'épigénétique (diapositive 6).

La différence est que dans le cadre du CPER, les financements sont exemptés de toute nécessité de cofinancement. Le DSG 2 impose un cofinancement de l'ordre de 15%.

Monsieur ROBLÉDO précise que l'ensemble de ces demandes s'élève à 12 millions d'euros pour 7 années, hors partie immobilière.

Monsieur ROBLÉDO présente ensuite la partie immobilière du CPER. Concernant les projets remontés par l'Université d'Angers, il peut être observé une enveloppe de 36,7 millions d'euros au global. Près de 9 millions ont été obtenus dans le cadre du plan de relance et viennent s'ajouter à ce montant.

Les projets retenus sont les suivants :

- la réhabilitation de la Faculté des lettres langues et sciences humaines, pour la 2ème tranche,
- la réhabilitation fonctionnelle de la bibliothèque universitaire du site Belle-Beille,
- la réhabilitation d'un certain nombre de bâtiments de la Faculté des sciences.

Le glissement d'une enveloppe permettra de continuer la réhabilitation des dernières dalles de la Faculté de santé, pour 2 millions d'euros. L'extension de Polytech s'élève à un montant de 8,9 millions d'euros.

Certaines opérations étaient prévues dans l'ancien CPER mais l'enveloppe était insuffisante pour répondre aux besoins. Ces opérations ont été reconduites sur ce CPER. Cette reconduction n'est pas automatique, il a fallu que ces projets soient de nouveau acceptés, avec une enveloppe supplémentaire (diapositive 8).

L'enveloppe de réhabilitation construction s'élève ainsi à 43,7 millions d'euros, en incluant le plan de relance.

Monsieur ROBLÉDO présente la partie numérique du CPER. Les projets sont portés par les trois Universités ligériennes (diapositive 9). Ce CPER s'élève à 20 millions d'euros à l'échelle régionale.

6 millions d'euros vont être réservés à l'équipement pour le calcul scientifique et le stockage recherche.

Ces équipements seront hébergés dans le Data Center Régional.

Il est nécessaire de bénéficier d'importantes capacités de calcul et d'un bâtiment pour stocker toutes les données. Il est également nécessaire d'envisager les tuyaux qui vont permettre d'échanger les données entre le centre de calcul et les différents sites. Les réseaux régionaux très haut débits devront irriguer des villes telles que Saumur, Cholet etc...

L'ensemble des informations communiquées doivent encore être confirmées. La signature n'est pas intervenue, car des discussions sont importantes à Nantes entre la Région, l'Etat et la métropole Nantaise.

Nantes envisage un important projet immobilier, formation, recherche autour de la construction de l'Hôpital. Ce projet a été financé par le plan de relance. Lorsque la Présidente de la Région a indiqué les résultats de la pré-négociation avec l'Etat sur l'enveloppe globale du CPER, qui connaissait une augmentation importante, Monsieur ROBLÉDO a précisé que l'Université d'Angers espérait également des financements à la hauteur de ses projets.

L'augmentation du CPER n'a pas uniquement bénéficié à Nantes. L'enveloppe du CPER sur la dimension immobilière est plus faible à Nantes qu'à Angers. Nantes demande ainsi le financement des autres opérations auprès de la métropole.

Monsieur RULENCE demande quelle est la mise en perspective par rapport au précédent CPER.

Concernant la partie immobilière, Monsieur ROBLÉDO répond que le montant s'élevait à 27,5 millions d'euros. En excluant le plan de relance, il peut être observé une augmentation de près de 10 millions d'euros supplémentaires. Avec le plan de relance, l'augmentation s'élève à près de 20 millions d'euros.

Concernant la partie équipements, Monsieur SIMONEAU constate également une augmentation. La comparaison est difficile car le dernier CPER contenait une importante opération portée par l'INRAE, pour les équipements. Pour différentes raisons, 50% des équipements prévus n'ont pas été acquis. Les arbitrages étaient légèrement inférieurs à ce qui est obtenu cette année mais une somme non négligeable a été perdue.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que quelques montants n'ont pas pu être engagés lors du dernier CPER et ont été reconduits sur le CPER actuel. Il rappelle que la reconduction n'est pas systématique.

2. Approbation des procès-verbaux du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 19 mai 2021

Le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 59 voix pour.

2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 14 juin 2021

Le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 59 voix pour.

3. Ressources Humaines

3.1 Stratégie d'établissement – Chaire de professeur junior

Monsieur ROBLÉDO explique que ce dispositif est prévu dans le cadre de la LPR. Il permet d'obtenir une nouvelle voie de recrutement pour accéder à un emploi de titulaire, soit dans le corps des Professeurs des universités, soit dans celui des Directeurs de recherche. A l'issue d'une période de pré-titularisation de 3 à 6 ans, il est possible d'être titularisé.

Lors du dernier Conseil d'administration du 8 juillet 2021, Monsieur ROBLÉDO s'était engagé à soumettre le dispositif des chaires de professeur junior au débat devant le Conseil académique avant un vote du Conseil d'administration.

L'Université a reçu un courrier le 25 juin 2021, précisant qu'il était possible de faire remonter des projets pour le 23 juillet 2021. Les délais n'ont pas permis une discussion préalable au sein des instances. L'établissement a pris la décision de transmettre des projets. Ces projets sont en cours d'examen auprès de la DGESIP et de la DGRI.

Si une réponse positive était transmise, les postes demandés ne seraient activés que si les membres du Conseil académique et du Conseil d'administration donnaient leur accord pour la participation de l'Université à ce dispositif.

Les arbitrages du MESRI seront rendus à une date encore indéterminée à ce jour.

Le débat que Monsieur ROBLÉDO propose porte sur la mise en place ou non des chaires de professeur junior à l'Université d'Angers.

Si l'établissement a la possibilité d'activer une chaire, un appel à candidatures devra être programmé.

Dans la procédure initiale, il est prévu que la signature du contrat de pré-titularisation intervienne fin novembre 2021. Le calendrier devra être revu.

La convention de financement de l'environnement recherche avec l'ANR doit être signée en janvier 2022.

Un appel à candidature peut être proposé en lien avec un projet scientifique qui fait sens au regard de la stratégie recherche de l'établissement. Une fois que le candidat est retenu, il doit signer un contrat. Le contrat doit préciser le sujet de recherche scientifique et le volume d'enseignement à réaliser, de 64h eq. TD, que la personne soit recrutée pour devenir Professeur des universités ou Directeur de recherche. Un poste est donc associé à une chaire. Il ne vient pas en substitution d'un autre canal de recrutement, il est créé avec une enveloppe budgétaire associée. Cette enveloppe oscille entre 50 et 60 000€. Ce montant est soclé. L'ANR finance un environnement recherche de 200 000 € sur la durée du projet.

À l'issue d'une phase qui ne peut pas être inférieure à 3 ans ni supérieure à 6 ans, la titularisation peut être enclenchée.

Le décret d'application n'est pas encore paru.

178 projets ont été transmis par les universités. Il sera prévu entre 60 et 75 chaires pour l'année 2021, puis une moyenne de 300 chaires par an durant les prochaines années.

L'Université a déposé deux projets, en lien avec le projet Integraal lié au PIA4. Deux équipes avaient des projets et étaient prêtes à transmettre leur fiche.

- Pôle Végétal | FungHyb : Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées
- Pôles Santé (+ Matériaux) | PolyMedChem : Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les projets de chaires doivent être en écho au projet scientifique ou de recherche de l'établissement.

Si le dispositif était accepté, les futurs projets ne seraient pas nécessairement en lien avec les graduate program du PIA4. Des appels à candidatures seront organisés.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'un tel dispositif a déjà été utilisé. Il s'agissait du dispositif « connect talent ». Les « connect talents » correspondent à des projets régionaux qui ont pour objectif de faire venir à l'université des personnes sur un projet scientifique donné. L'enveloppe de soutien financier était prévue sur 5 ans. Il a ainsi fallu imaginer des dispositifs pour permettre aux personnes qui s'étaient impliquées pendant un certain temps de pouvoir rester dans les structures, ce qui n'a pas été aisé à réaliser.

La chaire junior s'inscrit dans la même philosophie, les moyens associés sont moins importants mais les chaires juniors ont l'intérêt d'intégrer la masse salariale.

L'établissement sera accompagné d'une manière pérenne à ce niveau, ce qui est important.

Différents points de vigilance doivent être observés. L'équipe de recherche doit investir sur un projet et sur une personne. Il est très important de définir l'accompagnement nécessaire pour que la personne travaille dans des conditions permettant sa titularisation.

Ce ne seront probablement pas de jeunes docteurs qui seront recrutés. Il sera nécessaire d'obtenir l'HDR pendant la pré-titularisation.

Monsieur ROBLÉDO ne souhaite pas que les critères de titularisation soient différents de ceux établis pour un Maître de conférences souhaitant devenir Professeur. La rémunération doit par ailleurs être en adéquation avec le profil du candidat. La rémunération ne doit être ni trop basse ni trop élevée par rapport à un candidat Maître de conférences.

L'objectif est que la personne reste sur son poste lorsque la titularisation intervient.

Monsieur ROBLÉDO réitère ses propos. Ce dispositif est parallèle à d'autres modes de recrutement. La personne recrutée ne remplacera pas quelqu'un d'autre. Il s'agit d'une possibilité supplémentaire. La masse salariale associée est soignée. A chaque fois qu'un établissement activera ce type de dispositif, il aura la possibilité d'une promotion supplémentaire dans le corps des Professeurs par les voies traditionnelles.

La LPR prévoit également un volume de promotions de Maîtres de conférences pour un repyramidage de leur poste en Professeur.

Le volume est contingenté à l'échelle de l'établissement et est national. Le dispositif ne pourra pas représenter un contingent supérieur à 15% de l'ensemble des Professeurs de l'établissement.

Ensuite, il faut rester logique, si les membres du Conseil académique et du Conseil d'administration n'activent pas le dispositif, cela signifie qu'il ne sera pas non plus possible de déposer des dossiers « Connect Talent ».

Monsieur LAGARCE estime que ce type de dispositif représente une chance pour l'Université. Il s'ajoute à d'autres dispositifs et permet de développer des projets de recherche. Il s'interroge en revanche sur le niveau de rémunération. Il est en contact avec un collègue de Hongrie qui souhaiterait revenir en France mais si les salaires ne sont pas attractifs, ce sera compliqué.

Ce ne sont pas forcément des jeunes chercheurs qui vont postuler, ils ont éventuellement une famille. La dimension de l'attractivité passe également par le salaire. Il souhaiterait avoir des précisions en ce sens.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il ne dispose pas de grille indiciaire, mais d'un montant fixé entre 50 et 60 000 euros par an.

Monsieur DELABAERE explique que le ministère envisage un indice majoré de 734, ce qui correspond à un début de carrière de Professeur des universités et au 6^{ème} échelon de Maître de conférences.

Monsieur SIMONEAU estime qu'il faut distinguer deux éléments : la rémunération durant la période de pré-titularisation et la rémunération obtenue à la titularisation. Il est nécessaire de prévoir une adéquation entre les deux. Si un salaire très satisfaisant est proposé pendant la période de pré-titularisation et que le salaire est ensuite inférieur, cela n'est pas pertinent. Par ailleurs, le dispositif s'intitule chaire de professeur « junior ». Les personnes recrutées ne seront pas de jeunes docteurs mais, outre l'inscription dans une thématique scientifique, elles doivent avoir acquis le même niveau que celles recrutées dans le dispositif classique. Le dispositif ne s'applique pas à des chercheurs seniors. Il faut envisager le dispositif de chaire junior de façon complémentaire au dispositif Connect talent, tant qu'il est encore proposé par la Région. Le « Connect talent » peut permettre de faire venir des personnes qui ont déjà une carrière, qui sont en poste ailleurs. Les chaires juniors ne permettront pas le recrutement de personnes fonctionnaires. Il faut envisager les recrutements en tenant compte de ces dispositifs complémentaires.

Monsieur PELTIER s'interroge sur l'environnement humain de la personne recrutée. Il est compliqué de mobiliser les agents sur l'accompagnement à la recherche. En termes d'enseignement également, il se demande s'il sera possible pour les équipes pédagogiques d'envisager les heures à réaliser.

Concernant la partie ressources humaines de la recherche, Monsieur ROBLÉDO répond que les 200 000€ prévoient la possibilité de mobiliser une partie du budget pour recruter du personnel, notamment des post-doc. Concernant la partie pédagogique, les besoins sont très importants. Cette problématique peut être résolue très rapidement. L'enseignement peut également être réalisé dans le premier cycle. Des discussions devront se tenir avec les équipes pédagogiques au sein desquelles les collègues devront s'intégrer.

Monsieur SIMONEAU ajoute que les projets qui sont transmis devront avoir fait l'objet de discussions préalables avec les directions des unités de recherche et avec les composantes. Le

Directeur de recherche qui accepte de s'inscrire dans ce dispositif doit s'engager à proposer un environnement adéquat. Cela est dans son intérêt.

Les deux chaires proposées concernent prioritairement pour l'enseignement l'UFR Sciences. Des discussions préalables se sont tenues avec le directeur de cette composante.

Les questions pourraient être similaires lors de recrutements par la voie classique. Les Maîtres de conférences recrutés ont souvent été ATER auparavant mais ils ont encore besoin d'apprendre et doivent bénéficier d'un accompagnement.

La personne recrutée devra être capable d'assurer un enseignement, en plus de l'activité recherche.

Pour faire suite à une nouvelle demande de Monsieur PELTIER, Monsieur SIMONEAU répond que les fiches projets transmises comportent une partie enseignement et une partie recherche. Si l'établissement décide de continuer ce dispositif de recrutement sur les prochaines campagnes, il sera possible d'envisager d'autres types de profils avec un calendrier moins serré.

Proposer les fiches actuelles en cohérence avec les « graduate programs » permettrait d'avoir l'assurance, pour la partie formation, que les personnes recrutées allaient s'insérer dans un programme qui fonctionne ou qui va fonctionner.

Monsieur DELABAERE explique que le ministère a fait un retour synthétique le 11 septembre 2021 sur les lettres d'intentions présentées. 160 dossiers ont été transmis au niveau national, dont 2 pour l'Université d'Angers. Il a été jugé que les dossiers étaient des effets leviers s'appuyant sur des dispositifs existants. Certaines universités ont déposé jusqu'à 15 dossiers.

Madame MATTHIEU précise que, pour les disciplines des sciences humaines et sociales, il convient d'être lauréat du concours de l'agrégation pour devenir Professeur. Si les collègues doivent renoncer à l'agrégation pour s'inscrire dans une chaire de professeur junior, elle n'est pas certaine du succès du dispositif pour ces disciplines.

Monsieur ROBLÉDO répond que certaines questions sont en suspens. Le décret d'application n'a pas encore été publié. Les collègues fonctionnaires ne sont pas nommément exclus du dispositif pour l'instant. Néanmoins, le terme de titularisation implique de renoncer à son statut pour s'inscrire dans ce dispositif.

Monsieur SIMONEAU a participé à des webinaires sur la LPR. Il a été demandé si un Maître de conférences pouvait candidater sur ce dispositif, la réponse a été négative.

Monsieur GRATTON s'interroge sur la dimension ressources humaines et la difficulté à gérer une multiplication de profils, avec la mise en place de cette nouvelle diversité des modalités d'accès et des postes.

Monsieur ROBLÉDO répond que le dispositif actuel s'inscrit dans une trajectoire, avec une titularisation si le candidat répond aux objectifs. L'Université accueille déjà de nombreux personnels de statuts différents : enseignants, enseignants-chercheurs, personnel administratif, sans que cela ne soit problématique.

Les membres du Conseil Académique approuvent l'inscription de l'Université d'Angers dans la dynamique de réponse à l'appel à projets de chaire de professeur junior.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 54 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

Monsieur SIMONEAU constate que, malgré les réticences des universités pour s'inscrire dans ce dispositif, elles sont nombreuses à avoir formulé des demandes de chaire de professeur junior.

3.2 Campagne d'emploi 2022 - Personnels enseignants du 2nd degré titulaires

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique qu'il a souhaité dissocier la campagne d'emploi du personnel enseignant du 2nd degré titulaire du reste des catégories de personnel, puisque l'Université était en attente du résultat des négociations dans le cadre du dialogue stratégique de gestion. Les arbitrages ne sont parvenus que fin août 2021. Les concours de professeurs agrégés sont contraints par un calendrier nécessitant le passage à ce Conseil académique.

Dans le cadre de la 2^{ème} phase du dialogue stratégique de gestion, des moyens supplémentaires ont été obtenus. Un montant spécifique de 2 millions d'euros a été attribué à l'Université d'Angers. L'enveloppe globale s'élevait à 18 millions. Elle était destinée à rééquilibrer les moyens des universités, sur un critère de dotation pour charges pour service public rapportée au nombre d'étudiants. Une moyenne a été établie par catégorie d'établissements. Il est apparu que l'Université d'Angers avait l'une des dotations les plus faibles dans sa catégorie.

Le montant de 2 millions est socié, il sera ainsi disponible tous les ans.

Cette opération se reproduira l'année prochaine. Monsieur ROBLÉDO espère à terme disposer d'un modèle d'allocation des moyens précis.

Un accompagnement de 600 000 € s'ajoute au montant de 2 millions d'euros sur la ligne « trajectoire financière », qui accompagne le glissement vieillesse technicité de l'Université. Cette somme n'est pas sociée. Le montant est susceptible de varier d'une année sur l'autre.

L'Université a négocié ces accompagnements auprès du ministère, pour travailler sur le taux d'encadrement et permettre de recruter du personnel.

Monsieur ROBLÉDO a pris la décision de créer un certain nombre d'emplois. 9 postes d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs et 4 postes de personnels administratifs et techniques vont être créés, principalement en soutien à la recherche.

Les profils des postes d'enseignants-chercheurs sont en train d'être affinés.

Le critère de base qui a conduit l'Université à créer certains emplois était de libérer du temps pour la recherche. Les heures d'enseignement assurées par les collègues PRAG vont libérer du temps pour des collègues enseignants chercheurs.

La campagne d'emploi présente les postes vacants remis au concours et les créations de postes. 6 postes vacants sont mis au concours pour la prochaine rentrée (diapositive 23).

2 postes de professeurs agrégés vont être créés : un pour l'IUT et un autre pour Polytech Angers.

2 autres postes vont être créés à l'IUT (diapositive 25). La création de ces postes répond à plusieurs objectifs. Il était nécessaire d'accompagner la mise en place des BUT. Par ailleurs, certaines composantes développent des formations continues ou en apprentissage qui génèrent des ressources propres. Dans certaines formations, il est possible d'utiliser ces ressources en frais de fonctionnement pendant l'année en cours et en investissement l'année suivante.

Pour d'autres formations, le besoin en investissement est très restreint. Ces formations ont davantage besoin de ressources humaines. Un processus avait été proposé voici quelques années. Il était possible de recruter du personnel contractuel sur ressources propres. Monsieur ROBLÉDO constate que, plus les ressources propres se développent, plus les composantes sont incitées à recruter du personnel contractuel. En conséquence, la gouvernance a pris la décision que les ressources propres générées libèrent des marges de manœuvre sur le budget principal de l'établissement. Cette ressource sera utilisée sur le budget de l'établissement pour permettre de recruter du personnel titulaire. La dotation sera rééquilibrée, puisque le personnel sera payé sur le budget de l'Université.

Ces personnels supplémentaires vont permettre d'accompagner le développement de l'apprentissage.

Monsieur LAGARCE demande si les créations de poste, qui sont prises sur le budget global de l'Université, sont enlevées du budget des composantes.

Monsieur ROBLÉDO répond de façon affirmative. Les 2 premiers postes créés ont été pris sur les 2 millions obtenus. Aucun réajustement ne sera demandé.

Concernant le deuxième type de création de postes, la dotation d'équilibre de la composante sera réajustée puisque c'est l'établissement qui prend en charge les salaires.

Le montant des deux postes sera retiré du budget de l'IUT, de manière pérenne.

Le coût salarial d'un titulaire est en moyenne deux fois plus élevé que celui d'un contractuel.

Monsieur LAGARCE constate que cela relève d'un choix important de la composante, qui ne pourra pas utiliser ce montant pour des investissements par exemple.

Monsieur ROBLÉDO explique que ces deux postes sont dans un département tertiaire. Le besoin en matériel est faible. L'IUT a fait ce choix en connaissance de cause.

A la suite d'une demande de précisions, Monsieur ROBLÉDO et Monsieur HUISMAN répondent que les collègues auront un statut de PRAG.

Madame MALLEGOL demande si toutes les composantes ont les moyens de créer de tels postes.

Monsieur ROBLÉDO répond par la négative.

Madame MALLEGOL craint qu'un déséquilibre ne s'instaure à terme. Monsieur ROBLÉDO le concède. Il précise que plusieurs composantes disposent de ressources propres. Des choix budgétaires doivent ensuite être faits.

Madame MALLEGOL demande si une composante peut en financer une autre.

Monsieur ROBLÉDO répond que la dotation d'équilibre est adaptée en fonction des ressources propres dégagées par les composantes. Cela permet la mise en place d'un dispositif de solidarité, organisé par la gouvernance. Les composantes qui génèrent beaucoup de ressources

propres, comme l'UT ou Polytech, disposent de moins de dotation d'équilibre. En compensation, les composantes qui génèrent moins de ressources propres ont une dotation plus importante.

La campagne d'emploi 2022 des personnels enseignants du second degré titulaires est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 56 voix pour, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la réunion en cours de séance tout en laissant une procuration.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Création du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (UA-Culture)

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il a été décidé de modifier l'organisation de la culture. La culture est actuellement organisée par la Direction de la culture et des initiatives. Leur principale mission était de faire entrer la culture à l'Université, avec deux axes relatifs à l'art pictural et l'art musical. Deux directions et des chargés des programmations réalisent un travail remarquable et très riche.

Des hiatus sur la programmation culturelle créée par l'Université ont été constatés. Il manquait un espace de coordination. La SFR confluences a une programmation de diffusion de la culture scientifique et technique très riche mais sur laquelle il était difficile d'assurer une communication adaptée car elle entrait en concurrence avec la programmation culturelle de l'Université.

Il a été décidé de transformer la Direction de la culture et des initiatives en service commun, doté d'un Directeur ou d'une Directrice et d'un Conseil culturel. Le Conseil culturel pourra établir des arbitrages. Le service commun aura pour objectif de faire entrer la culture artistique, scientifique et industrielle à l'Université mais également de la promouvoir à l'extérieur.

Monsieur ROBLÉDO précise les missions et les objectifs de ce service commun, qui sont en cohérence avec le code de l'éducation (diapositive 28).

Le Conseil culturel élabore des propositions concernant la politique culturelle, artistique et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en cohérence avec la stratégie nationale. Monsieur ROBLÉDO en précise les attributions (diapositive 29).

La diffusion est actuellement assurée en interne mais l'objectif est qu'elle soit également externe.

Monsieur ROBLÉDO précise la composition du Conseil culturel (diapositive 30). La composition est à la fois large, équilibrée et représentative de la communauté. Parmi la représentation des personnalités qualifiées, le représentant de « Terre des sciences » sera sollicité. « Terre des sciences » développe des actions de culture scientifique, technique et industrielle à Angers, auprès de tous les publics, tout au long de la vie.

Le service commun sera dirigé par un directeur ou une directrice (diapositive 31). Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'un appel à candidatures avait été transmis. Une candidature a déjà été mise en avant parce qu'il était nécessaire que le groupe de travail soit coordonné. Il espère que la candidature correspondra à ce que proposera le Conseil culturel.

Le Comité technique a rendu son avis concernant la création de ce service commun. 5 membres se sont prononcés pour et 3 membres se sont abstenus. Les abstentions concernent le terme « industrielle » qui ne leur semblait pas correspondre au rôle de l'Université.

Monsieur HELESBEUX jugerait pertinent qu'un membre du service valorisation fasse partie du Conseil culturel.

Monsieur ROBLÉDO répond que cette possibilité a été évoquée. La gouvernance s'est même interrogée sur la vice-présidence qui pouvait être rattachée à ce service. Monsieur MORICE était le Vice-président en charge de la Culture, des Initiatives et de la Communication, il a pris la direction de l'ESTHUA et n'a pas souhaité continuer sa mission de vice-président.

La gouvernance a réfléchi à la possibilité de renommer un autre vice-président sur ce périmètre. La proposition d'un service commun étant déjà en cours, il a été décidé de ne pas nommer un nouveau vice-président.

La gouvernance a envisagé la possibilité de couvrir ce périmètre par le vice-président valorisation. Cela n'a pas semblé pertinent. Le risque était de restreindre le périmètre autour d'une culture exclusivement scientifique. Il a semblé plus cohérent de placer ce service auprès de la première vice-présidente. Il a enfin fallu opérer des choix pour que le Conseil culturel ne soit pas trop pléthorique.

La création du service UA-Culture est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 55 voix pour, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

4.2 Elections à venir par les membres du Conseil académique

Monsieur ROBLÉDO explique que, sous réserve de la création du service commun UA-Culture par décision du Conseil d'administration, un appel à candidatures sera réalisé pour pourvoir :

- 8 sièges de représentants des enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs ;
- 2 représentants du personnel BIATSS.

D'autres élections seront éventuellement à prévoir pour remplacer des étudiants qui ne seraient plus inscrits à l'Université.

5. Enseignement et vie universitaire

5-1 Retour des observations sur le rapport projet (L)

Madame MALLET rappelle que l'offre de formation du premier cycle a été déposée au mois de juin 2021.

Le 23 juillet 2021, le HCERES a donné un avis favorable à l'ensemble de l'offre du premier cycle. Le HCERES a formulé quelques remarques, qui ont nécessité une réponse de l'Université.

Le HCERES s'est interrogé sur la place de l'ESTHUA dans le projet Thélème. L'Université a répondu que les 4 actions de Thélème étaient assez proches de ce qui est prévu dans l'arrêté licence. Les formations de l'ESTHUA sont évoquées dans toutes les instances de pilotage de l'offre de formation : conseil de gouvernance, comité licence master, bureau CFVU et CFVU.

Le HCERES a le sentiment que les formations de l'ESTHUA ne vont pas être modifiées dans le cadre du NCU Thélème. Madame MALLET précise que beaucoup d'éléments sont communs

entre les différentes licences. D'ici 5 ans, le point d'achoppement relatif à la transformation de la semestrialisation l'année en 5 périodes de 6 semaines ne sera sans doute plus problématique.

Concernant la place de la culture scientifique, technique et industrielle, Madame MALLET a expliqué qu'un service commun allait être créé et que ce n'était plus uniquement « Terre des sciences » qui allait s'occuper de la diffusion de cette culture.

Si la COMUE est lauréate du projet INTEGRAAL, le HCERES a demandé si cela aurait un impact sur l'offre de formation 1^{er} cycle. Madame MALLET a répondu par la négative, il s'agit d'un projet Master-Doctorat.

Le HCERES a dénoncé la fragilité de la démarche qualité de l'Université. L'Université a répondu qu'elle disposait d'une chargée de mission démarche qualité et que les conseils de perfectionnement sauraient s'appuyer sur toutes les données collectées par la DPE. Le prochain contrat permettra de travailler sur cette thématique.

L'ensemble du dossier est désormais à la DGESIP, qui transmettra sa réponse avant la mise en place de Parcoursup.

5.2 Retour des observations sur les rapports d'auto-évaluation Champs de formation et Masters

Madame MALLET précise que le HCERES a rendu son rapport concernant l'autoévaluation champs de formation et master.

Le HCERES s'est interrogé sur les relations de l'Université d'Angers avec les Facultés libres de l'Ouest - UCO Angers.

Les champs « Art, Lettres et Langues et Sciences humaines et sociales » proposent un certain nombre de formations conventionnées avec l'UCO Angers.

Il a été répondu que les formations concernées ont des enseignants-chercheurs qui sont présidents de leur jury. L'Université intervient dans les conseils de perfectionnement. Les conventions n'indiquent pas que les cours doivent être mutualisés.

Les dossiers doivent davantage faire ressortir les liens entre les deux établissements.

Le HCERES a regretté le manque d'instances de coordination au sein des champs. L'Université a répondu que les instances de coordination étaient le comité licence master, le bureau CFVU, la CFVU et le conseil de gouvernance. Ces instances permettent des échanges réguliers, il n'apparaît pas pertinent de proposer une instance supplémentaire.

Madame MALLET précise par ailleurs que ces champs seront supprimés dans la vague C. Monsieur SIMONEAU ajoute que ces champs seront récupérés par la recherche.

La faiblesse de la démarche qualité ayant été soulevée, il conviendra de l'améliorer dans le cadre du prochain contrat.

5.2 Présentation politique et stratégique de l'offre de formation : texte spécifique 2nd cycle

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que le document mentionne les axes stratégiques de l'Université et notamment la réponse à l'AAP PIA4 INTEGRAAL, jugé comme l'épine dorsale de la transformation de certaines formations et la création de graduate institute.

4 leviers sont à mettre en évidence pour ce second cycle :

- travailler l'approche par compétences,
- travailler l'articulation formation/recherche et master/doctorat et Internationalisation, qui sont les points clefs du PIA4.
- travailler sur la mise en œuvre de démarche d'amélioration continue de la qualité, qui est un point critique mis en avant par l'HCERES, que ce soit au niveau licence ou au niveau master.

Le document est constitué en trois parties : la caractérisation de l'offre de formation, le pilotage de l'offre de formation et l'organisation pédagogique de l'offre de formation.

Madame MALLET précise les éléments de caractérisation de l'offre de formation (diapositives 37 et 38).

Pour donner suite au rapport HCERES, la mention « Psychologie » est transformée en « Psychologie: psychopathologie clinique psychanalytique ». Monsieur FLEURANT précise que cela a été approuvé par le Conseil de gestions de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines.

Monsieur BOISSON rappelle que la mention psychologie avait été imposée en 2017.

Trois nouvelles mentions sont proposées :

- Etudes sur l'enfance et la jeunesse
- Management sectoriel (pour une meilleure lisibilité de l'offre de l'ESTHUA)
- Analyse et Politique économique, déposée par la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Cela représente 48 mentions avec 15 co-accréditations, dont 8 avec Le Mans Université, ce qui est à peu près similaire au contrat actuel.

Madame MALLET précise les éléments caractérisant le pilotage de l'offre de formation (diapositive 39).

Le principal enjeu du prochain contrat sera l'amélioration continue de la qualité. Il conviendra de mieux apprendre à se servir des données transmises par la DPE.

Madame MALLET présente les modalités relatives à l'organisation pédagogique (diapositives 40 et 41). Concernant l'accompagnement des régimes spécifiques d'études, Madame MALLET précise que la CFVU a voté une charte pour l'accueil des sportifs de haut et bon niveau. Cette charte donne des obligations à l'étudiant, à l'Université, aux responsables de formation et au club sportif, pour un accompagnement adéquat.

Les différentes équipes vont bénéficier d'aide de la part des services d'appui. La chargée de mission compétences apportera son concours à la déclinaison de l'offre de formation en blocs de compétences.

En cohérence avec les préconisations, Madame MALLET a noté que les responsables de formation vont proposer davantage d'anglais.

Le document présenté a été relu par les membres du comité licence master ainsi que par les directeurs de composantes.

Le document DA02 présentant la stratégie de l'offre de formation du second cycle est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour, un membre sans procuration, deux membres porteurs d'une procuration et deux membres porteurs de deux procurations ont quitté la réunion en cours de séance. Quatre de ces membres ont laissé une procuration.

5.3 Architecture globale de l'offre de formation de second cycle

Madame MALLET explique l'évolution de l'offre de formation par rapport au contrat actuel (diapositives 42 à 46).

Le document DA03 présentant l'architecture globale de l'offre de formation de second cycle est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 Nouvelle offre de formation du second cycle

Les fiches formations DA04 qui vont être soumises au vote des membres du Conseil académique ont été rédigées par les responsables de formation. Elles ont été modifiées entre la fin août et début septembre 2021 pour tenir compte de l'évaluation du HCERES. Elles ont fait l'objet de différentes relectures.

Les éléments seront transmis le mardi 5 octobre 2021 au plus tard, les réponses de l'HCERES seront connues mi-décembre 2021. Les données devront ensuite être transmises à la DGESIP. Les formations seront disponibles sur la plateforme « trouver mon Master » avec la mention « sous réserve de l'accréditation ».

Madame MALLET remercie vivement l'ensemble des responsables de formation, directeurs de composantes et services qui ont travaillé à la proposition de cette nouvelle offre de formation.

5.4 a Nouvelle offre de formation du second cycle : Faculté de droit économie gestion

La nouvelle offre de formation du second cycle de la Faculté de droit, économie, gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 b Nouvelle offre de formation du second cycle : UFR ESTHUA, Tourisme et Culture

La nouvelle offre de formation du second cycle de l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 c Nouvelle offre de formation du second cycle : IAE Angers

La nouvelle offre de formation du second cycle de l'IAE Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 d Nouvelle offre de formation du second cycle : Faculté des lettres, langues et sciences humaines

La nouvelle offre de formation du second cycle de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 e Nouvelle offre de formation du second cycle : Polytech Angers

La nouvelle offre de formation du second cycle de Polytech Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 f Nouvelle offre de formation du second et troisième cycle : Faculté de santé

La nouvelle offre de formation du second et du troisième cycle de la Faculté de santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 g Nouvelle offre de formation du second cycle : Faculté des sciences

La nouvelle offre de formation du second cycle de la Faculté des sciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 h Nouvelle offre de formation du second cycle : ESA – Ecole supérieure d'agriculture

La nouvelle offre de formation du second cycle proposée en partenariat avec l'ESA est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

5.4 i Nouvelle offre de formation du second cycle : Facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers)

La nouvelle offre de formation du second cycle proposée en partenariat avec les Facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h00.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO
Signé

**La vice présidente de la
CFVU**
Sabine MALLET
Signé

**Le Directeur général des services
de l'université d'Angers**
Olivier HUISMAN
Signé

ANNEXE : diaporama de la séance du 28 Septembre 2021

Conseil Académique plénier du Mardi 28 septembre 2021

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Ressources Humaines
4. Affaires générales et statutaires
5. Enseignement et vie universitaire

1. Information

1.1 Présentation du CPER

CPER 2021-2027 déposé par UA

Volet équipements recherche

Pôle	Intitulé du projet	Porteur de projet	Montant en M €	CPER U Angers arbitrages en M€
Matériaux	ALMAT Angers Le Mans Matériaux	Eric Levillain	2,300	1,70 €
Végétal & Environnement	ImaxVeg (Imagerie d'excellence pour le végétal) PHENOTIC	David Rousseau	2,510	2,51 €
Santé	ImaxHealth (Imagerie d'excellence pour la santé)	Yves Delneste	2,300	1,70 €
	CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	Patrick Saulnier	0,650	0,65 €
	PEPS3 (Plateforme d'Exploration Préclinique de confinement 3)	Estelle Marion	1,300	Non retenu
Santé & Végétal	PHIMO Plant Human Integrative Multiscale Omic	Marie Agnès Jacques	1,400	2,00 €
TOTAL			10,460	8,56 €

CPER 2021-2027 déposé par un tiers

Volet équipements recherche

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	Montant en M €	Arbitrages CPER REGIONAL	CPER Part U Angers arbitrages en M€
Maths Stic & Santé	GLICID	Frédéric SAUBION	6,000	6,000	1,80
Maths-Stic	PAD 4.0 opération UA +ENSAM DITWI (Digital TWIns pour le pronostic de systèmes complexes)	David BIGAUD	0,850	0,000	Non retenu
SHS	DATALAB	Dominique Sagot	2,230	0,540	0,201
TOTAL			9,080	6,540	2,001

CPER 2021-2027 | Innovation

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	Montant en M €	Arbitrages CPER REGIONAL	CPER Part U Angers arbitrages en M€
Tous pôles	CAP EUROPE		7,790	NC	NC
Tous pôles	FIL'INNOV		11,027	5,902	1,908
TOTAL			18,817	5,902	1,908

DSG - Dialogue stratégique de gestion

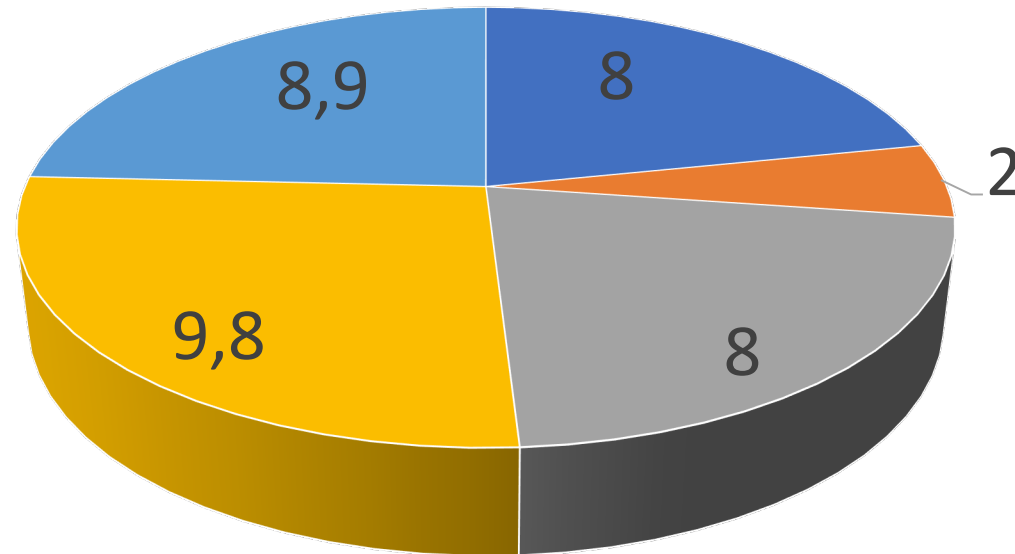
- DSG = dialogue stratégique de gestion avec le Ministère par l'intermédiaire du Recteur.
- 2 phases :
 - DSG 1 | Places créées / réformes (santé) / contrat et projets d'établissement / CVEC / LPR
 - DSG 2 | Trajectoire financière / projets formation, recherche, et vie étudiante (pour la recherche notamment pour les équipements qui n'entrent ni dans le CPER ni dans le Feder)
- DSG2 notification 2021 = **190 k€ (50% en 2021 et 50 % en 2022)**
 - Fiche métabolomique épigénétique (One Health) |SFR ICAT + SFR QUASAV
 - Equipements demandés : Séquenceur gridION, PCR digitale, Séquenceur MiSeq



CPER 21-27 et bien plus ...

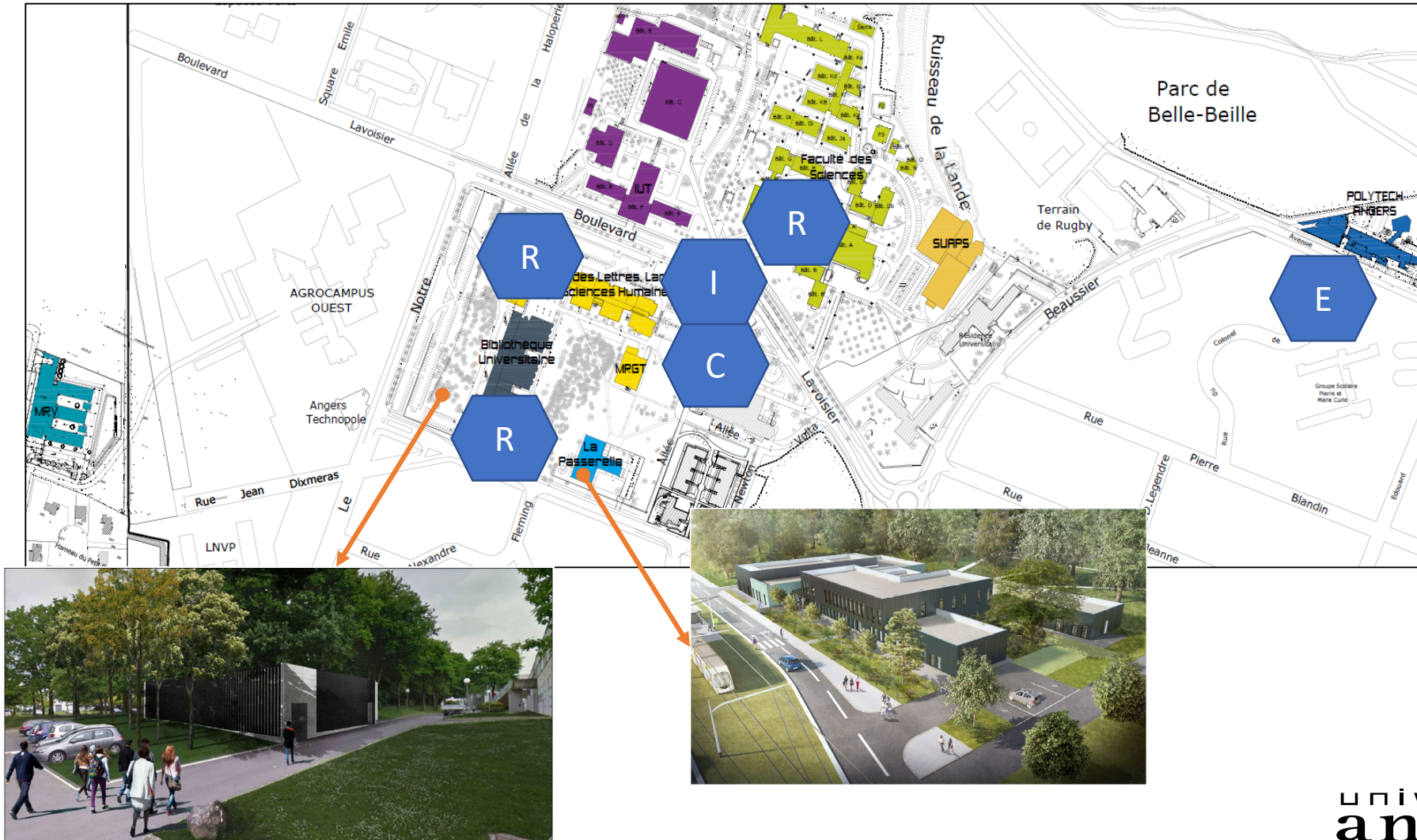
36,7 M€ CPER Immo 21-27

CPER 21-27 (en M€)



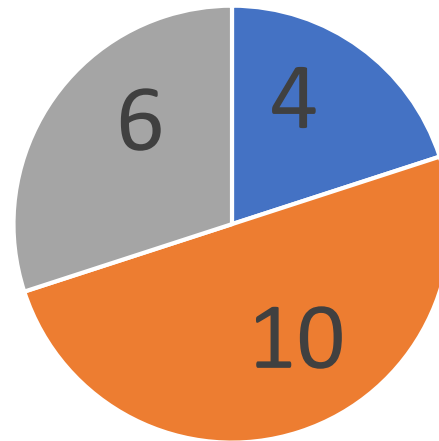
■ LLSH ■ Santé ■ Sciences ■ BU BB ■ Polytech

Une opportunité unique du campus de Belle-Beille : 43,7 M€ avec PdR



20 M€ CPER Numérique 21-27 (dont 4 M€ Feder React-EU)

Projets portés par les 3 universités ligériennes



- Réseaux Régionaux Très Haut Débit RRTHD
- Datacenter Régional
- Calcul et stockage Recherche

2. Approbation du procès-verbal du CAC

2.1 Procès-verbal du CAC plénier du 19 mai 2021 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal du CAC plénier du 14 juin 2021 – **VOTE**

3. Ressources Humaines

3-1 Stratégie d'établissement – Chaire de professeur junior - **VOTE**

3-2 Campagne d'emploi 2022 - Personnels enseignants du 2nd degré titulaires - **VOTE**

3-1 Chaire professeur junior

Nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche après 3 à 6 ans de pré-titularisation

Chaire professeur junior

Calendrier- vague 1

- 25/06/2021 : Réception Circulaire sur dispositif CPJ + fiches à transmettre
- 28/06/2021 : Information en CR
- 23/07/2021 : transmission des propositions à DGRI + DGESIP
- Sept : retour des arbitrages MESRI - Ligne dédiée sur SCSP
- 28 septembre 2021 : Avis du Cac
- 30 septembre 2021 : Vote du CA
- Oct. / nov : Appel à candidatures | audition et sélection des candidats
- Fin nov : signature contrat pré-titularisation
- Fin janvier 2022: signature convention de recherche et d'enseignement + convention de financement ANR

Chaire Professeur Junior

3 ETAPES



3 Conventions

- Contrat de pré titularisation
- Convention de recherche et d'enseignement
- Convention de financement pour l'environnement recherche (doc, post-doc, fonctionnement)
Financement ANR – 200k

Chaire professeur junior Campagne 2021- UA

UA : **deux** projets déposés

Pôle Végétal | **FungHyb** : Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées

- Insertion recherche : IRHS
- Insertion pédagogique : Sciences
- Partenaires : INRAE / Institut Agro
- Durée : 5 ans

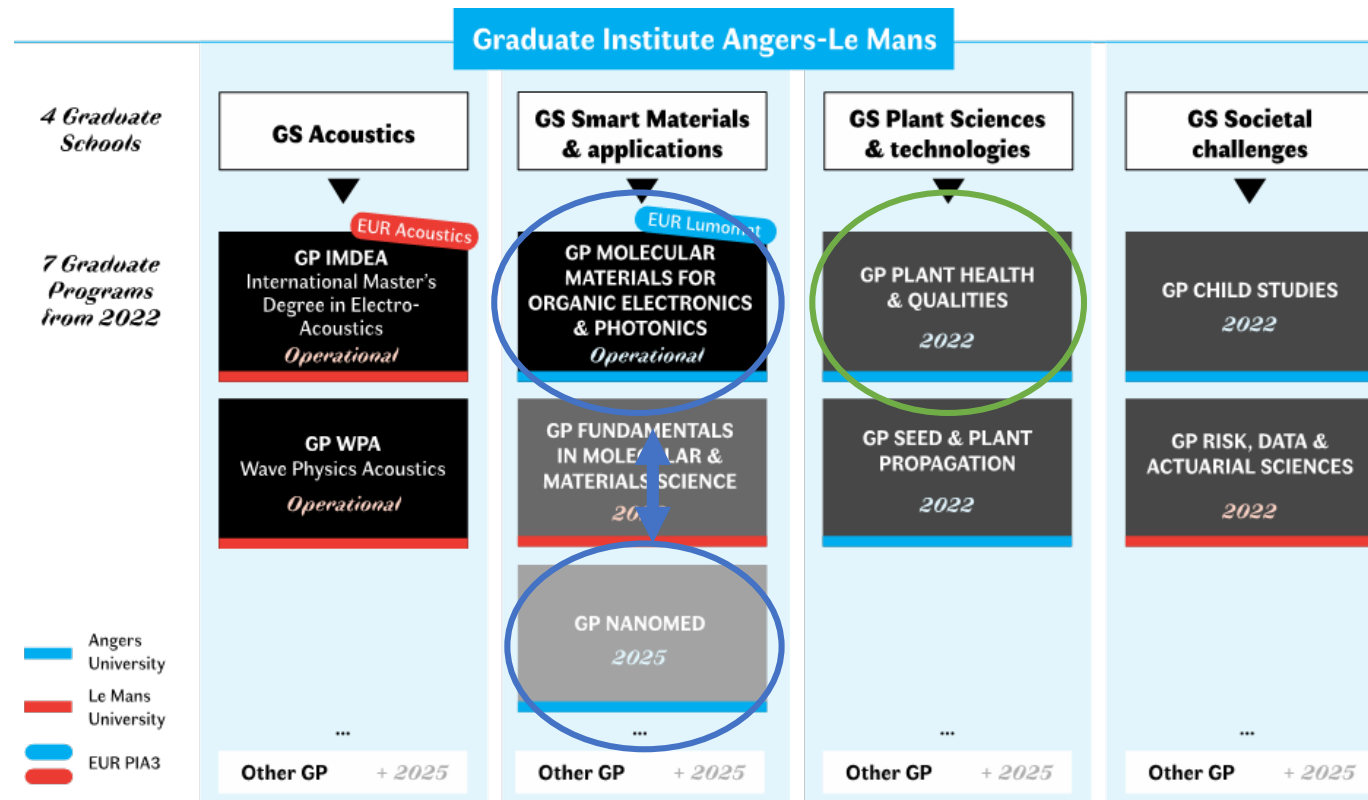
Pôles Santé (+ Matériaux) | **PolyMedChem** : Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé

- Insertion recherche : MINT
- Insertion pédagogique : Sciences
- Partenaire : CNRS
- Durée : 4 ans

Campagne 2021 nationale

- 178 projets déposés (159 univ + 19 OR) pour 60-75 chaires en 2021
- 300/an en moyenne

Chaire professeur junior Campagne 2021- Stratégie UA



 Polymedchem

 Funghyb

 Angers University
 Le Mans University
 EUR PIA3

Chaire professeur junior Calendrier

- **Nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire** dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche après 3 à 6 ans de pré-titularisation



- Dynamiser la recherche avec des recrutements sur une valence recherche majoritaire / charge d'enseignement limitée à 64h_{td} ou 42 h CM
- Renforcer l'attractivité des établissements français dans un contexte concurrentiel international
- Renforcer des axes de recherche structurants ou soutenir des projets de recherche de niche
- Soutien financier de l'Etat sur MS et sur environnement de la recherche (Pour mémoire chaire connect talent financée par établissement et CT)

Chaire professeur junior Calendrier

**Ne se substitue pas à la voie classique de recrutement
Contingent limité à 15 % du corps des Pr et assimilés**



- Veiller au bon accompagnement du collègue pendant la période de pré titularisation dans son parcours de titularisation
- Veiller à ce que les critères de titularisation ne soient pas « orthogonaux » à ceux demandés aux collègues passant par la voie classique
- Rémunération en adéquation avec le profil du candidat ou candidate retenu.e

Chaire professeur junior

Campagne 2021-2022 :

- Poursuivre la dynamique de réponse ou non à cet AAP CPJ :
 - Positionnement en CAC sur la suite du processus et décision en CA

POUR VOTE

Si oui :

- Critères et procédure de sélection interne des projets pour les futurs AAP
- Critères et procédure de recrutement du ou de la lauréat.e
- Critères et procédure de titularisation encore à définir
- Méthodologie de concertation avec les EPST partenaires dans le cas des UMR
- ...



3-2 Campagne d'emploi 2022 - Personnels enseignants du 2nd degré titulaires

3-2 - Campagne d'emploi 2022 – Enseignants du second degré titulaires

Emplois au même niveau

- 6 postes d'enseignants du 2nd degré (8 à la CE 2017 et 6 à la CE 2018, 7 à la CE 2019, 7 à la CE 2020, 10 à la CE 2021) :

Année	Unité	N° poste	CORPS	Discipline	Motif de vacance	Date de vacance	Recrutement
2022	SUAPS	PTPRC0436	PRAG	Education physique et sportive	Retraite	01/03/2022	Campagnes 2nd degré
2022	SANTE	PTPRC0576	PRAG	Anglais	Retraite	01/01/2022	Campagnes 2nd degré
2022	ESTHUA	PTPRG0614	PRAG	Anglais	Fin contrat	01/09/2022	Campagnes 2nd degré
2022	SCIENCES	PTPRG1127	PRAG	Anglais	Retraite	01/07/2022	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PTPRG0532	PRCE	Génie électrique	Retraite	01/10/2021	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PTPRG1283	PRAG	Anglais	Retraite	01/09/2022	Campagnes 2nd degré



3-2- Campagne d'emploi 2022 – Enseignants du second degré titulaires

Enseignants du 2nd degré titulaires - Demandes de créations

Principe général

- La création de 9 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires visant à libérer du temps pour la recherche
- **A ce titre est proposé la création de 2 enseignants du 2nd degré**
- En complément, **la création de 2 enseignants du 2nd degré supplémentaires, dédiée à l'appui pédagogique** des formations en alternance, du développement associé des ressources propres et à l'appui à la mise en place du BUT.
- **En tout, 4 postes d'enseignants du 2nd degré** (1 à la CE 2017 et aucun aux CE 2018, 2019, 2020 et 2021)

3-2 Campagne d'emploi 2022 – Enseignants du second degré titulaires

Demands de créations

- 2 postes d'enseignants du 2nd degré au titre de la libération du temps pour la recherche :

Année	UFR	CORPS	Discipline	Profil	Recrutement
2022	POLYTECH	PRAG	Mathématiques	Enseignant en Mathématiques	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PRAG	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Enseignant en Sciences Industrielles de l'Ingénieur et Ingénierie, option Mécanique (Département GMP)	Campagnes 2nd degré

*Avis CT du 24 septembre :
5 pour et 4 abstentions*

- 2 postes d'enseignants du 2nd degré au titre des formations en alternance et des ressources propres associées :

Année	UFR	CORPS	Discipline	Profil	Recrutement
2022	IUT	PRAG	Français lettres modernes	Enseignant en Lettres modernes mutualisé pour les départements GEA et GMP	Campagnes 2nd degré
2022	IUT	PRAG	Anglais	Enseignant en Anglais (département TC)	Campagnes 2nd degré

POUR VOTE



université
angers

4. Affaires générales et statutaires

4-1 Création du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (UA-Culture) - **VOTE**

4.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers Création du Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle–UA-Culture

Contexte :

Il est proposé de faire évoluer la Direction de la Culture et des Initiatives en un service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique mais aussi de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Ce service est dénommé UA-Culture.

Le service poursuit les objectifs suivants :

1. La promotion de la culture scientifique et technique
2. L'appropriation de la création contemporaine par les étudiant.e.s et les chercheur.e.s
3. La valorisation des projets artistiques portés par les étudiant.e.s et les enseignant.e.s chercheur.e.s
4. L'articulation entre les démarches de recherche des enseignant.e.s-chercheur.e.s et des artistes

4.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers

Création du Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle–UA-Culture

Missions :

Participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique culturelle et artistique, à la politique de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle de l'université en cohérence avec la stratégie nationale de la culture scientifique, technique et industrielle. Organisation des actions destinées à la communauté universitaire. Ses actions peuvent être proposées à un public extérieur à l'établissement.

Objectifs :

- 1° Favoriser l'accès à la culture et à l'art ;
- 2° Développer les pratiques culturelles et artistiques encadrées ;
- 3° Soutenir les pratiques culturelles et artistiques autonomes ;
- 4° Favoriser la présence des artistes dans l'université et encourager le croisement entre les démarches de recherche des artistes et celles des enseignants-chercheurs ;
- 5° Développer des partenariats avec les acteurs culturels et artistiques ;
- 6° Participer à l'offre de formation et à la politique de recherche de l'université en encourageant la mobilisation de formes relevant de la création artistique ;
- 7° Assurer la production et la diffusion de manifestations culturelles et artistiques ;
- 8° Valoriser le patrimoine architectural, artistique, scientifique, technique, et paysager des campus ;
- 9° Renforcer les échanges entre l'université et son territoire ;
- 10° Accompagner la production et la diffusion de manifestations scientifiques et techniques par la mobilisation de formes relevant de la création artistique.

4.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers Création du Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle–UA-Culture

Attributions du conseil Culturel :

Le conseil culturel élabore des propositions concernant la politique culturelle, artistique et de diffusion de culture scientifique, technique et industrielle en cohérence avec la stratégie nationale de la politique culturelle universitaire et de culture scientifique, technique et industrielle.

Le conseil culturel :

- adopte les statuts et le règlement intérieur du service (avant passage en CA),
- formule une proposition pour la nomination du directeur ou de la directrice du service,
- vote le projet de budget du service,
- peut être consulté par les instances délibérantes de l'université sur toute question relevant de sa compétence

4.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers Création du Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle–UA-Culture

Composition :

Le conseil culturel est présidé par le/la président.e. de l'université ou son représentant.e.. Il comprend outre son président.e. :

- 8 étudiant.e.s issu.e.s des 8 composantes désigné.e.s par la CFVU
- Le/la vice-président.e étudiant.e,
- 8 enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s ou chercheur.e.s désigné.e.s par le CAc
- 2 personnels des bibliothèques désignés par le conseil documentaire
- 2 représentant.e.s du personnel BIATSS désigné.e.s par le Conseil académique
- 1 représentant.e de la COPE,
- Le/la directeur.trice régional.e ou territorialement compétent.e des affaires culturelles ou son/sa représentant.e,
- 3 représentant.e.s désigné.e.s par des collectivités territoriales et leurs groupements, sollicités par le/la Président.e
- Le/la délégué.e régional.e académique à la recherche et à l'innovation ou son/sa adjoint.e,
- 3 personnalités qualifiées désignées, en raison de leurs compétences, par le/la Président.e sur proposition du/ de la directeur.trice du service après avis du conseil culturel. Leur désignation intervient après celle du directeur.trice du service.

Le directeur ou la directrice du service assiste aux séances du conseil. S'il/elle n'est pas membre du conseil culturel il/elle a une voix consultative,

4.1 Modification des statuts de l'Université d'Angers Création du Service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle–UA-Culture

Direction du service universitaire :

- Un directeur ou une directrice assisté.e par le conseil culturel.
- Nomination sur proposition du conseil culturel par le/la Président.e. Le mandat est de 4 ans renouvelable.

Mission du directeur :

- mise en œuvre les missions relatives au service,
- assure l'interface entre le service et la communauté universitaire afin de favoriser la synergie entre les activités de formation, de recherche, de vie étudiante et les activités du service universitaire,
- développement des partenariats avec les acteurs culturels et artistiques du territoire, ainsi qu'avec les acteurs de la culture scientifique et participation aux réseaux nationaux,
- représentation institutionnelle lors de manifestations culturelles en lien avec l'équipe de direction de l'université,
- élaboration des statuts et du règlement intérieur du service,
- préparation des délibérations du conseil culturel,
- préparation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,
- élaboration et exécution du budget,
- rédaction du rapport annuel d'activité du service présenté au conseil culturel et au Conseil académique puis transmis au/ à la Président.e de l'université,
- consultation et/ou demande d'audition par les instances délibérantes et consultatives de l'université, sur toute question concernant, selon les cas, l'action culturelle, artistique et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- propose au/ à la Président.e des 3 personnalités désignées en raison de leurs compétences, après recueil de l'avis du conseil culturel,
- assiste aux séances du conseil culturel, avec voix consultative s'il/elle n'en est pas membre,

Résultat des avis de la commission des statuts du 20/09 :

Unanimité

Résultat des avis du Comité technique : 5 pour et 3 abstentions

POUR VOTE



université
angers

4.1 Elections à venir par les membres du Conseil académique

Sous réserve de la création du service commun UA-Culture, un appel à candidatures sera réalisé pour pourvoir

- 8 sièges de représentants des enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs ;
- 2 représentants du personnel BIATSS.

Info : d'autres élections seront éventuellement à prévoir pour remplacer des étudiants qui ne seraient plus inscrits à l'Université.

POUR INFORMATION

5. Enseignement et vie universitaire

5-1 Retour des observations sur le rapport projet (L) – **INFORMATION**

5-2 Dépôt des dossiers projet par l'établissement (M) – **VOTE**

5.1 Retour des observations sur le rapport projet L

- Place des licences de l'ESTHUA dans le projet Thélème
- Place de la culture scientifique, technique et industrielle
- Impact du projet INTEGRAL sur l'offre de formation 1^{er} cycle
- Fragilité de l'ensemble de notre démarche qualité

5.1 Retour des observations sur les rapports d'auto-évaluation Champs de formation et Masters

- Réponse sur nos relations avec les établissements d'enseignement supérieur privés, en particulier avec l'UCO-Angers
- Manque d'instances de coordination au sein des champs
- Démarche qualité

POUR INFORMATION

5-2 Dépôt des dossiers projet par l'établissement Caractérisation offre de formation

Projet offre de formation 2nd cycle : (DA02)

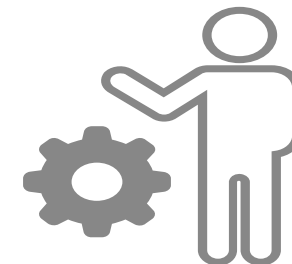
Les axes stratégiques de l'UA.

La réponse à l'AAP PIA4 INTEGRAAL : épine dorsale de la transformation de certaines formations & création de graduate institute

4 leviers sur le 2nd cycle :

- Approche par compétences
- Articulation formation/recherche et master/doctorat
- Internationalisation
- Mise en œuvre de démarche d'amélioration continue de la qualité

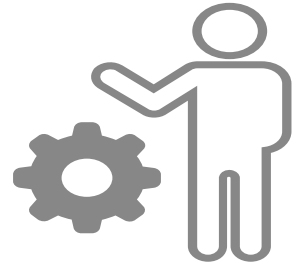
} PIA4



Caractérisation de l'offre de formation

Mentions existantes reconduites

- continuité de l'offre de licence
- co-accréditation



Transformation (suite au rapport HCERES)

- Psychologie en Psychologie: psychopathologie clinique psychanalytique

Nouveautés

- Etudes sur l'enfance et la jeunesse
- Management sectoriel (meilleure lisibilité de l'offre de l'ESTHUA)
- Analyse et Politique économique

Soit 48 mentions avec 14 co-accréditations dont 8 avec LMU



université
angers

Caractérisation de l'offre de formation

- Place de l'offre de formation de l'UA dans la stratégie et offre globale du site et du territoire
- Relations avec les autres parties prenantes des formations du supérieur



- Liens avec les établissements d'enseignement supérieur privés pour qui l'UA porte leurs formations
- ALC
- Partenariat avec les agglos des campus délocalisés
- Partenariat avec le tissu économique du territoire
- Partenariats internationaux
- Diffusion de la culture scientifique

Pilotage de l'offre de formation

- Structure de pilotage institutionnelle et opérationnelle
 - CLM, bureau CFVU, CFVU
 - Comités internes aux différents projets, groupes de travail, séminaires
- Principal enjeu du prochain contrat
 - Mise en œuvre de démarche d'amélioration continue de la qualité
 - Conseils de perfectionnement s'appuyant sur l'ensemble des tableaux de bord fournis par la DPE
 - Participation des étudiants et jeunes diplômés
- Dispositifs favorisant la participation de la recherche et du monde socio-économique ou culturel
 - Représentants des EPST, collectivités territoriales, du monde économique dans les conseils de perfectionnement, de gestion, centraux

Organisation pédagogique de l'offre de formation

- Modalités d'inscriptions, réinscriptions, dispositifs d'accueil, orientation, accompagnement
 - Accueil:
 - Guichet Infocampus
 - Bienvenue en France
 - site internet MaRentrée
 - Accompagnement:
 - Régimes spécifiques d'études
 - Poursuite d'études en Master
 - JPO Master (« M'essayer, c'est m'adopter », interventions en distanciel, par des étudiants en master ou doctorants, ou jeunes diplômés)
 - Micro Master

Organisation pédagogique de l'offre de formation

- Approche par compétences: toute nouvelle formation proposée en blocs de compétences (Etudes sur l'enfance et la jeunesse, management sectoriel)
- Lab'UA
- LANSAD
- Cadrage stages
- Accroître offre de formation en langue anglaise
- Micro-masters

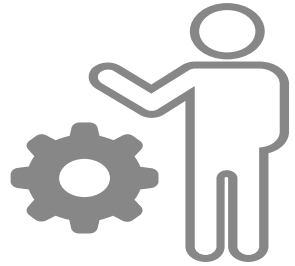
POUR VOTE

Projet offre de formation

Evolution de l'offre : (fichier DA03)

➤ Deuxième cycle :

- ✓ 2 DFA + 1 diplôme de maïeutique (grade de master) ;
- ✓ 48 mentions de masters (vs 45 au contrat précédent)
 - ✓ 3 créations
 - ✓ 1 changement de mention suite au rapport d'évaluation
- ✓ 2 nouvelles co-accréditations (LMU et Una)
- ✓ 3 arrêts des co-accréditations (domaine Psychologie)



université
angers

Projet offre de formation

UFR DEG :

M	Gestion du patrimoine	
M	Finance	
M	Économie appliquée	
M	Gestion des Territoires et Développement Local	
M	Droit des affaires	
M	Droit privé	
M	Droit public	
M	Analyse et politique économique	Création en coaccréditation avec LMU

UFR Esthua Tourisme & Culture :

M	Tourisme	
M	Direction de projets ou établissements culturels	
M	Management sectoriel	Création suite à restructuration de l'offre précédente

Projet offre de formation

IAE-Angers :

M	Comptabilité-contrôle-audit
M	Management et administration des entreprises
M	Marketing, vente
M	Gestion des ressources humaines
M	Management
M	Management et commerce international

UFR Sciences :

M	Biologie végétale
M	Biodiversité, Ecologie et Evolution
M	Informatique
M	Chimie
M	Mathématiques et Applications
M	Toxicologie et écotoxicologie
M	Bio-géosciences
M	Physique appliquée et ingénierie physique

Projet offre de formation

UFR LLSH :

M	Traduction et interprétation	
M	Métiers du livre et de l'édition	
M	Arts lettres et civilisations	
M	Didactiques des langues	
M	Langues Etrangères Appliquées	
M	Sciences de l'information et des bibliothèques	
M	Archives	
M	Histoire, Civilisations, Patrimoine	
M	Géographie, Aménagement, Environnement, Développement	
M	Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé	
M	Psychologie sociale, du travail et des organisations	
M	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique	Modification de mention (Psychologie) suite évaluation HCERES
M	Psychologie de l'Education et de la Formation (PEF)	
M	Etudes sur le genre	
M	Intervention et développement social	
M	Etudes sur l'enfance et la jeunesse	Création hors nomenclature – Projet issu du programme Enjeux

Projet offre de formation

Polytech :

M	Ingénierie des systèmes complexes
---	-----------------------------------

UFR Santé :

M	Sciences du Médicament et des produits de santé
---	---

M	Biologie-Santé
---	----------------

DFA	Formation approfondie en sciences médicales
-----	---

DFA	Formation approfondie en sciences pharmaceutiques
-----	---

M	Diplôme d'état de sage femme
---	------------------------------

Partenaires (mentions propres) :

M	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	ESA
---	---	-----

M	Innovation, entreprise et société	FLO-UCO
---	-----------------------------------	---------

M	Sciences sociales	FLO-UCO
---	-------------------	---------

M	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASH	FLO-UCO
---	--	---------

POUR VOTE

Nouvelle offre de formation premier cycle

Fiches DA04 :

[Faculté de droit économie gestion](#)

[Ecole Supérieure d'agriculture](#)

[ESTHUA, Tourisme et Culture](#)

[IAE](#)

[Faculté des lettres, langues et sciences humaines](#)

[Polytech](#)

[Faculté de Santé](#)

[Faculté des Sciences](#)

[Université Catholique de l'Ouest](#)

POUR VOTE

Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Mardi 19 octobre 2021 à 14h30**
- **Mardi 23 novembre 2021 à 14h30**
- **Mardi 14 décembre 2021 à 14h30**